

AVIS PUBLIC

Aux contribuables

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, selon l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022;

QU'à la séance du 7 décembre 2021, résolution # 004-12-2021, le conseil municipal a déterminé les dates et lieux des séances ordinaires du conseil;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, se tiendront au chalet des loisirs située au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, et débuteront, à 19h30 :

Que les séances de janvier, avril et août 2022 auront lieu un mercredi;

Que toutes les autres séances ordinaires se tiendront en 2022 un mardi.

- 5 janvier 2022
- 1 février 2022
- 1 mars 2022
- 13 avril 2022
- 3 mai 2022
- 7 juin 2022
- 5 juillet 2022
- 3 août 2022
- 6 septembre 2022
- 4 octobre 2022
- 1 novembre 2022
- 6 décembre 2022

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 13^e jour du mois de décembre 2021.



Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière